

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - L'Etat de Vaud finance une campagne contre l'UDC !

Rappel de l'interpellation

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, soit le BCI, vient de financer avec l'argent du contribuable une vidéo contre l'UDC. Ce clip vidéo s'appelle "Lettre à Guillaume Tell". Dans la vidéo, les membres de l'UDC sont assimilés aux nazis, ce sont des incultes "incapables d'aligner abc". Après de nombreuses scènes très violentes, le clip se termine par l'assassinat, en pleine rue, d'un homme de couleur par un homme blanc !

Selon les auteurs de cette vidéo, soit le collectif hip-hop lausannois MXX, ce clip épingle les problèmes de l'intégration et du racisme en Suisse. La presse relève que ces thématiques, et la façon dont elles ont été traitées par les rappeurs, ont plu au canton de Vaud qui leur a apporté son soutien. Ce clip vidéo destiné à sensibiliser les jeunes sur le problème du racisme, sur l'intolérance et sur l'intégration est une provocation violente et gratuite contre le plus grand parti de Suisse.

Il est possible de visionner le clip vidéo sur <http://www.20min.ch/ro/news/vaud/storv/19712931>

Le collectif MXX s'est par ailleurs produit sur scène, le samedi 18 septembre 2010, à la place de l'Europe de Lausanne dans le cadre du festival Label Suisse. Ce collectif a fait savoir par la presse qu'il débiterait son concert public gratuit par le clip "Lettre à Guillaume Tell" financé par le bureau vaudois de l'intégration.

Il semble qu'après avoir enregistré un refus de la Confédération pour le financement de leur clip, les rappeurs ont reçu un accueil très favorable du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme qui a décidé de financer la réalisation du clip en deux versions, soit l'une courte pour passer sur les TV et l'autre sous la forme d'un court métrage.

Un tel mépris de l'argent public et une stigmatisation des représentants d'un parti qui a le soutien d'un vaudois sur quatre est inacceptable. Aujourd'hui, sous le couvert d'un élan humaniste déguisé, par ce financement sans aucun regard critique, le BCI s'est mis au service d'une cause politique dont la principale vision est de faire obstacle à l'UDC.

Ce clip vidéo fait partie des projets 2010 "Prévention du racisme" du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme dans le cadre de son volet des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence des populations.

Aujourd'hui, lorsque l'on sait que le bureau vaudois de l'intégration joue les mécènes pour un groupe de rappeurs, nous ne nous étonnons plus des résultats médiocres de l'intégration des migrants en terre vaudoise.

Questions au Conseil d'Etat

1. *L'Etat de Vaud a-t-il financé tout ou une partie du clip "Lettre à Guillaume Tell" du collectif hip-hop lausannois MXX de l'album "The Swiss Game" ?*
2. *En fonction du contenu violent et haineux de ce clip, quelles sont les raisons objectives du financement de ce dernier avec le soutien de finances publiques ?*
3. *Le Conseil d'Etat entend-il immédiatement retirer ce clip vidéo de tout usage pour les besoins de ses services en évitant un usage public de ce clip ?*
4. *Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour suspendre la diffusion de ce clip vidéo faisant référence par l'image au financement de l'Etat de Vaud ?*
5. *L'Etat de Vaud a-t-il, directement ou indirectement, financé une partie du concert, du collectif hip-hop, lors du festival Label Suisse du 18 septembre 2010 à Lausanne ?*
6. *D'autres projets, financés par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, porteurs de critiques contre l'UDC, ont-ils été réalisés ?*
7. *Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour éviter une utilisation abusive de l'argent des contribuables à des fins de propagande violente contre un parti politique ?*

Souhaite développer.

1 PRÉAMBULE

En réponse aux exigences légales contenues, d'une part, dans la loi du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR, RSV 142.52) et, d'autre part, dans les nouvelles dispositions fédérales en matière d'intégration (LEtr, OIE, OASI), le Conseil d'Etat a fixé, en mars 2009, les priorités de son action en la matière pour la durée de la législature 2007 -2012

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/coordination_integration/fichiers_pdf/Integration_des_etrangers_Priorites_2009-2012.pdf

Les domaines retenus en priorité sont : "Langue et formation", "Marché du travail", "Politique d'accueil", "Cohabitation dans les quartiers et zones périurbaines", "Ecole, famille, égalité" et "Prévention du racisme et compréhension interreligieuse". Dans chacun de ses domaines, le Conseil d'Etat a décidé d'objectifs à atteindre et proposé de nouvelles mesures avec un calendrier de réalisation.

Dans ce cadre et conformément aux exigences légales (LIEPR, RLIEPR, art. 11 et LEtr, art.56 notamment), le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) est chargé d'exécuter et de piloter les mesures y afférentes, notamment en ce qui concerne la prévention du racisme. Dans ce contexte, le BCI, sous la responsabilité de la déléguée, a été désigné par le Conseil d'Etat comme service de contact de la Confédération pour toutes les mesures d'intégration. Le BCI est également reconnu par la Confédération comme centre de compétences en la matière. Les principales mesures financées en 2009 sont 64 projets en majorité dans le cadre de la priorité 1 "langue et formation" : Plus de 2000 personnes ont eu accès à des cours de français répartis dans l'ensemble du territoire cantonal. Le Conseil d'Etat a sur ce point signé une convention cadre avec l'Office fédéral des migrations (ODM) sur la base d'un programme cantonal pour l'apprentissage du français dans le canton de Vaud proposé par la déléguée cantonale à l'intégration. Dans le cadre de la priorité 2 et conformément aux obligations légales découlant du cadre fédéral, plus de 1500 mesures d'intégration professionnelles ont été octroyées afin de permettre aux personnes admises à titre provisoire et réfugiées d'accéder au marché du travail. Dans le cadre de l'accueil des nouveaux arrivants, la déléguée a mis en place en collaboration avec les communes et notamment les bureaux de contrôle des habitants un dispositif d'accueil et d'information aux primo-arrivants de manière à pouvoir fournir au plus tôt et de manière systématique une information sur les offres disponibles en matière d'intégration et ce, dans l'ensemble du territoire. Entre 2009 et 2010, dans le cadre de la priorité six "prévention du racisme et compréhension interreligieuse", le BCI soutient 13 projets de prévention du

racisme organisés principalement par des associations de personnes concernées dont six avaient pour public cible les jeunes (une journée multiculturelle au Gymnase intercantonal de la Broye, une exposition organisée par le Centre de jeunes d'Ecublens dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme, deux tournois de foot contre le racisme, un soutien à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD) pour l'organisation de Journée internationale dédiée à la mémoire de l'Holocauste et à la prévention des crimes contre l'humanité avec notamment une exposition sur la Shoah : "Ressentir l'indicible", et le soutien aux jeunes du collectif MXX). Le BCI a également mis en place d'une dizaine de formations auprès de personnes de clef dans ce domaine.

Dans le cadre de ses mandats légaux, le BCI est tenu de rendre compte annuellement non seulement aux organes de contrôle cantonaux, mais également à la Confédération de la gestion des financements fédéraux et cantonaux, ce qu'il a fait avec succès.

2 RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES

Question 1 : L'Etat de Vaud a-t-il financé tout ou une partie du clip "Lettre à Guillaume Tell" du collectif hip-hop lausannois MXX de l'album "The Swiss Game" ?

Tout d'abord, le Conseil d'Etat tient à relever qu'il aurait été judicieux d'assurer un suivi plus attentif de la conception et de la réalisation de ce clip. Le Chef du DINT a désormais mis en place une procédure adéquate pour éviter tout au long des processus décisionnels que pareil cas de figure se reproduise. Ceci dit, comme précité, l'Etat de Vaud n'a financé qu'en partie la réalisation du clip "Lettre à Guillaume Tell" du collectif MXX. Conformément à la LSub, et comme pour l'ensemble des projets financés, le BCI n'a versé dans un premier temps que 80 % de la subvention demandée, soit 8'240.-francs. Les 20% restants ne seront versés qu'après que le collectif MXX aura rendu un rapport d'activités et une comptabilité détaillée.

Question 2 : En fonction du contenu violent et haineux de ce clip, quelles sont les raisons objectives du financement de ce dernier avec le soutien de finances publiques ?

L'analyse des projets soumis au BCI est réalisée sur la base des critères légaux (LSub, LEtr, LIEPR notamment), de faisabilité, de subsidiarité aux offres déjà existantes. En l'espèce, le clip intitulé "Lettre à Guillaume Tell" répond à ces critères légaux. Il présente les parcours croisés de deux jeunes suisses et immigrés, et met en lumière les mécanismes sociaux menant à la violence. Les paroles de la chanson, tel que cela ressort de leur transcription écrite, traduisent certes – avec les mots de la rue – le mal-être et le sentiment de rejet qu'éprouve une frange de la jeune génération, issue en particulier de l'immigration, mais elles ne constituent pas pour autant un appel à la haine. Le clip de MXX est l'expression d'un ressenti, sans doute dérangeant pour certains, et ne fait en aucune manière l'apologie de la violence, qu'il prétend au contraire combattre. En soutenant ce projet, l'Etat de Vaud appuyait une démarche objectivement culturelle, à vocation sociale et éducative, dont les chances d'impact auprès du public cible apparaissaient clairement renforcées par le choix moderne du support, du format et du ton.

Question 3 : Le Conseil d'Etat entend-il immédiatement retirer ce clip vidéo de tout usage pour les besoins de ses services en évitant un usage public de ce clip ?

La polémique récente a d'emblée discrédité la mission de ce clip en le stigmatisant, de sorte qu'il n'est plus envisageable de l'utiliser à des fins de prévention, et cela quand bien même des professionnels aideraient à en interpréter le message. En d'autres termes, il ne se révèle plus un outil approprié pour être utilisé par les services administratifs.

Question 4 : Quelles mesures le Conseil d'Etat va-t-il prendre pour suspendre la diffusion de ce clip vidéo faisant référence par l'image au financement de l'Etat de Vaud ?

Le Conseil d'Etat ne saurait envisager de faire censurer ce clip, d'autant moins qu'il n'en a pas financé

la diffusion.

Question 5 : L'Etat de Vaud a-t-il, directement ou indirectement, financé une partie du concert, du collectif hip-hop, lors du festival Label Suisse du 18 septembre 2010 à Lausanne ?

L'Etat de Vaud n'a financé d'aucune manière le concert de ce collectif le 18 septembre 2010 à Lausanne.

Question 6 : D'autres projets, financés par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, porteurs de critiques contre l'UDC, ont-ils été réalisés ?

Aucun projet financé par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme n'a pour objectif de critiquer quelque formation politique que ce soit.

Question 7 : Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour éviter une utilisation abusive de l'argent des contribuables à des fins de propagande violente contre un parti politique ?

Le Conseil d'Etat entend poursuivre la politique de financement en respectant scrupuleusement le cadre légal fédéral et cantonal en la matière.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 janvier 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean